

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2025-09 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 07/05/2025

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BP 2025

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 12/05/2025 Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : EXTRAIT 2025-09. DM n°1.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20250507-2025-09-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/05/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EIM

L'an deux mille vingt-cinq, le sept mai, le Comité Syndical de l'École Intercommunal de Musique Isle-Bosmie-Condat, dûment convoqué, s'est réuni à dix heure, au siège social, salle du Conseil de la mairie d'Isle, 87170 ISLE.

Date de convocation du Comité Syndical : 10-04-2025.

Objet : Décision Modificative n°1 BP 2025.

Présents : M. Gilles BEGOUT, Mme Aline COUDERT, M. Jean-Michel IGOULZAN, Mme Émilie RABETEAU, M. Maurice LEBOUTET.

Excusés : M. Karl PERIGAUD, Mme Céline JALLAIS, M. Florian CAMPOURCY, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maud TERRACOL, Mme Viviane RAFFIER, Mme Cécile FADAT,

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance.

	Titulaires 6	Suppléants 6
Présents	4	1
Votants	4	0
Pour	4	0
Contre	-	-
Abstentions	-	-

La décision modificative n°1 permet d'inscrire des ajustements budgétaires présentés ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

EN MOUVEMENTS REELS : + 7 000,00 €

Charges à caractère général + 7 000,00 €

RECETTES FONCTIONNEMENT :

EN MOUVEMENTS D'ORDRE : + 7 000,00 €

Participations autres communes + 7 000,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°1
DU BUDGET EIM 2025
ANNEXE 1
BALANCE PAR CHAPITRE

(voir page suivante)

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitres/Articles	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
12 – Charges à caractère général 62268 – Autres honoraires, conseils...	+ 7 000,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 7 000,00 €		+ 7 000,00 €

RECETTES

Chapitres/Articles	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
74 – Dotations et participations 74748 – Participations autres communes	+ 7 000,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 7 000,00 €		+ 7 000,00 €

Le comité syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité la Décision Modificative n°1 du BP 2025 de l'EIM.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité
Effectuée le ; **12-05-2025**

Isle, le 12-05-2025
Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

